



Politique de la Règle de deux Club de Soccer Farnham

Protection des joueurs et des intervenants — adoptée par le conseil d'administration

1. Objectif

Le CSF adopte la Règle de deux afin de protéger les joueurs mineurs et de protéger également les entraîneurs, arbitres, gérants et bénévoles contre toute situation ambiguë ou toute fausse allégation. Elle s'inspire des standards de l'Association canadienne des entraîneurs (PNCE).

Un environnement sain et sécuritaire est une priorité du CSF, au même titre que le développement sportif de nos jeunes.

2. La règle en un mot

Aucun intervenant ne doit jamais se retrouver seul, en tête-à-tête, avec un joueur mineur — sans exception, sauf en cas d'urgence médicale. Il doit toujours y avoir soit :

- deux personnes en autorité (entraîneur, bénévole vérifié Trustii, arbitre, membre du CA) en présence du joueur; ou
- une personne en autorité en présence d'un parent ou tuteur du joueur; ou
- à défaut, une personne en autorité qui reste à la vue et à la portée de voix d'un groupe (jamais isolée avec un seul joueur).

Une « personne en autorité » désigne tout entraîneur, gérant d'équipe, arbitre, membre du CA ou bénévole agissant au nom du CSF auprès des joueurs.

3. Application concrète

Entraînements et matchs

- Un entraîneur ne reste jamais seul avec un seul joueur avant ou après une séance — le parent attend l'arrivée d'un deuxième adulte, ou le joueur patiente avec le groupe.
- Les consignes individuelles (ex. correction technique) se donnent à la vue et à portée de voix d'un autre adulte.

Vestiaires et espaces fermés

- Aucun adulte seul avec un seul joueur dans un vestiaire, un local ou un véhicule fermé.
- Si l'accès au vestiaire est réservé aux joueurs, l'adulte responsable demeure disponible à l'extérieur, porte ouverte si possible.

Transport et déplacements

- Un intervenant ne transporte jamais seul un joueur qui n'est pas le sien, sauf accord écrit préalable du parent et en cas réel de nécessité.
- Lors de tournois avec hébergement, aucune chambre partagée entre un adulte et un joueur; les vérifications de chambre se font à deux intervenants.

Communications

- Les échanges entre un intervenant et un joueur (textos, réseaux sociaux, messagerie) passent par un canal officiel et visible (groupe d'équipe, courriel avec copie à un parent ou un autre adulte) — jamais en message privé individuel.

Supervision selon le genre

- Dans la mesure du possible, une personne en autorité du même genre que le(s) joueur(s) est présente lors d'interactions individuelles (ex. blessure, vestiaire).

4. Personnes visées

Cette politique s'applique à tous les membres et représentants du CSF : administrateurs, entraîneurs, gérants d'équipe, arbitres, bénévoles, ainsi qu'aux joueurs et à leurs parents/tuteurs, qui en sont informés.

5. Diffusion et communication

- Document remis et accessible au moment de l'inscription sur Spordle et doit être accepté.
- Rappel verbal en début de saison lors de la rencontre de parents / soirée d'équipe.
- Politique affichée en permanence sur le site web du club.

Suivi

- Tout manquement observé est rapporté au CA (président ou vice-président) et traité selon le processus disciplinaire du club.

6. Entrée en vigueur

Adoptée par le conseil d'administration du Club Soccer de Farnham le 23 Septembre 2026. Le club et l'ensemble de ses membres s'engagent à la respecter en tout temps.

Steve Gélinas, Président
Club Soccer de Farnham